

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 13 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/11/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à M. GÉRON Marcel

Excusé(s) : Mme VAN LANDEGHEM Florence

Absent(s) : M. MOUGIN Brice

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-11-04 – Bornage parcelle K 490 pour la création d'un parking au Moulin Noir.

Afin de pouvoir créer un parking pour le Moulin Noir acquis récemment, une partie de la parcelle K 490 est cédée à la commune, par M et Mme GUILLOTON Robert, à l'euro symbolique, toutefois les frais de bornage restent à la charge de la commune. Des devis ont été demandés.

Monsieur le Maire présente deux devis reçus :

- L'AB6 (Cognac) : 1 035,00 € HT ; 1 242,00 € TTC
- TOPO 16 (Cognac) : 1 235,35 € HT ; 1 482,42 € TTC

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé par L'AB6 pour un montant de 1 242,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/11/2024
Le Maire

Marcel GÉRON

